Présents

Délégués communaux		
Benjamin	GOES	BEAUVECHAIN
~~Brigitte~~	~~WIAUX~~	~~BEAUVECHAIN~~
~~Jérôme~~	~~COGELS~~	~~BEAUVECHAIN~~
~~Moustapha~~	~~NASSIRI~~	~~BEAUVECHAIN~~
~~Evelyne~~	~~SCHELLEKENS~~	~~BEAUVECHAIN~~
~~Vincent~~	~~SCOURNEAU~~	~~BRAINE L'ALLEUD~~
Henri	DETANDT	BRAINE-L'ALLEUD
~~Godelieve~~	~~BOULERT~~	~~BRAINE-L'ALLEUD~~
~~Christine~~	~~HUENENS~~	~~BRAINE L'ALLEUD~~
~~Alexane~~	~~LEFEVRE~~	~~BRAINE-L'ALLEUD~~
Francis	BRANCART	BRAINE-le-CHATEAU
~~Dominique~~	~~NETENS~~	~~BRAINE le CHATEAU~~
~~Daniel~~	~~DE GALAN~~	~~BRAINE-le-CHATEAU~~
~~Charlotte~~	~~MAHIANT~~	~~BRAINE-le-CHATEAU~~
~~Vincent~~	~~PEETROONS~~	~~BRAINE le CHATEAU~~
~~Léandre~~	~~HUART~~	~~BRAINE-LE-COMTE~~
~~André Paul~~	~~COPPENS~~	~~BRAINE LE COMTE~~
~~Christophe~~	~~DECAMPS~~	~~BRAINE LE COMTE~~
~~Laurent~~	~~LAUVAUX~~	~~BRAINE-LE-COMTE~~
~~Muriel~~	~~DE DOBBELEER~~	~~BRAINE-LE-COMTE~~
~~Frédéric~~	~~CARDOEN~~	~~CHASTRE~~
Claude	JOSSART	CHASTRE
Michel	PIERRE	CHASTRE
~~Hélène~~	~~RYCKMANS~~	~~CHASTRE~~
~~Jean-Marie~~	~~THIRY~~	~~CHASTRE~~
~~Luc~~	~~DECORTE~~	~~CHAUMONT-GISTOUX~~
~~Philippe~~	~~DESCAMPS~~	~~CHAUMONT-GISTOUX~~
~~Pierre~~	~~LANDRAIN~~	~~CHAUMONT-GISTOUX~~
~~Luc~~	~~DELLA FAILLE DE LEVERGHEM~~	~~CHAUMONT-GISTOUX~~
~~Luc~~	~~GAUTHIER~~	~~CHAUMONT-GISTOUX~~
Michael	GOBLET D'ALVIELLA	COURT-SAINT-ETIENNE
~~Séverine~~	~~OLEFFE~~	~~COURT-SAINT-ETIENNE~~
~~Mary-Line~~	~~ROMAIN~~	~~COURT SAINT ETIENNE~~
~~Anne~~	~~CHEVALIER~~	~~COURT SAINT ETIENNE~~
~~Anne-Sophie~~	~~VANDERSTICHELEN~~	~~COURT-SAINT-ETIENNE~~
~~Gérard~~	~~COURONNE~~	~~GENAPPE~~
~~Benoît~~	~~HUTS~~	~~GENAPPE~~
~~Carine~~	~~MESSENS~~	~~GENAPPE~~
Anne-Sophie	HAYOIS	GENAPPE
Bernard	LÖWENTHAL	GENAPPE

~~Nicolas~~	~~CORDIER~~	~~GREZ-DOICEAU~~
~~Amandine~~	~~DE GREEF~~	~~GREZ-DOICEAU~~
~~Dimitri~~	~~DEWILDE~~	~~GREZ-DOICEAU~~
~~Brigitte~~	~~PENSIS~~	~~GREZ-DOICEAU~~
~~Alain~~	~~CLABOTS~~	~~GREZ-DOICEAU~~
~~Marie-Laure~~	~~MAES~~	~~HELECINE~~
~~Christophe~~	~~BREES~~	~~HELECINE~~
~~Isabelle~~	~~QUINTIN~~	~~HELECINE~~
~~Hervé~~	~~MAHO~~	~~HELECINE~~
~~Yves~~	~~TORDOIR~~	~~HELECINE~~
~~Jean-Pierre~~	~~BEAUMONT~~	~~INCOURT~~
~~Stéphane~~	~~DEPREZ~~	~~INCOURT~~
~~Annabelle~~	~~ROMAIN-FLAMENT~~	~~INCOURT~~
~~André~~	~~RUELLE~~	~~INCOURT~~
~~Sarah-Françoise~~	~~SCHARPE~~	~~INCOURT~~
Christian	FAYT	ITTRE
Pascal	HENRY	ITTRE
~~Fabienne~~	~~MOLLAERT~~	~~ITTRE~~
Ferdinand	JOLLY	ITTRE
~~Claude~~	~~DEBRULLE~~	~~ITTRE~~
Marc-Antoine	BOUCHER	JODOIGNE
Bénédicte	DELMEZ	JODOIGNE
~~Jean-Noël~~	~~BINET~~	~~JODOIGNE~~
~~Didier~~	~~JOYEUX~~	~~JODOIGNE~~
~~Michaël~~	~~SEGERS~~	~~JODOIGNE~~
Christophe	DISTER	LA HULPE
~~Xavier~~	~~VERHAEGHE~~	~~LA HULPE~~
~~Claire~~	~~ROLIN~~	~~LA HULPE~~
~~Caroline~~	~~SAELENS~~	~~LA HULPE~~
~~Deborah~~	~~SCHOENMAECKERS~~	~~LA HULPE~~
~~Laurence~~	~~ROTTHIER~~	~~LASNE~~
Cédric	GILLIS	LASNE
~~Pierre~~	~~MEVISSE~~	~~LASNE~~
Alain	GILLIS	LASNE
~~Stéphanie~~	~~LAUDERT~~	~~LASNE~~
~~Philippe~~	~~JENAUX~~	~~LES BONS VILLERS~~
~~Anne~~	~~MATHELART~~	~~LES BONS VILLERS~~
~~Philippe~~	~~CUVELIER~~	~~LES BONS VILLERS~~
~~Emilie~~	~~VANCOMPERNOLLE~~	~~LES BONS VILLERS~~
~~Emmanuel~~	~~WART~~	~~LES BONS VILLERS~~
~~Julien~~	~~BREUER~~	~~MONT-SAINT-GUIBERT~~
~~Patrick~~	~~BOUCHE~~	~~MONT-SAINT-GUIBERT~~
Bruno	FERRIER	MONT-SAINT-GUIBERT

~~Nathalie~~	~~SANNIKOFF~~	~~MONT-SAINT-GUIBERT~~
~~Eric~~	~~MEIRLAEN~~	~~MONT-SAINT-GUIBERT~~
~~Marie-Thérèse~~	~~BOTTE~~	~~NIVELLES~~
André	FLAHAUT	NIVELLES
~~Vinciane~~	~~HANSE~~	~~NIVELLES~~
~~Chantal~~	~~MONSEU~~	~~NIVELLES~~
~~Laurie~~	~~SEMAILLE~~	~~NIVELLES~~
~~Audrey~~	~~BUREAU~~	~~ORP-JAUCHE~~
~~Julien~~	~~GASIAUX~~	~~ORP-JAUCHE~~
~~José~~	~~LALLEMAND~~	~~ORP-JAUCHE~~
~~Arnaud~~	~~MORANDIN~~	~~ORP-JAUCHE~~
~~Emmanuel~~	~~VRANCKX~~	~~ORP-JAUCHE~~
~~Benoît~~	~~JACOB~~	~~OTTIGNIES-Louvain-La-Neuve~~
~~Dominique~~	~~BIDOUL~~	~~OTTIGNIES-Louvain-La-Neuve~~
~~Pierre~~	~~LAPERCHE~~	~~OTTIGNIES-Louvain-La-Neuve~~
~~Thomas~~	~~LECLERCQ~~	~~OTTIGNIES-Louvain-La-Neuve~~
~~Nancy~~	~~SCHROEDERS~~	~~OTTIGNIES-Louvain-La-Neuve~~
~~Jordan~~	~~GODFRIAUX~~	~~PERWEZ~~
~~Jean-Marc~~	~~ALDRIC~~	~~PERWEZ~~
~~Carl~~	~~CAMBRON~~	~~PERWEZ~~
~~Dimitri~~	~~SEVERIN~~	~~PERWEZ~~
~~Véronique~~	~~BIDOUL~~	~~PERWEZ~~
~~Mireille~~	~~BENOIT~~	~~RAMILLIES~~
~~Nicolas~~	~~BERCHEM~~	~~RAMILLIES~~
~~Renaud~~	~~FABRI~~	~~RAMILLIES~~
Françoise	HUYBRECHTS	RAMILLIES
~~Emile~~	~~SMITS~~	~~RAMILLIES~~
~~Grégory~~	~~HEMERIJCKX~~	~~REBECQ~~
~~Jean-Paul~~	~~DENIMAL~~	~~REBECQ~~
~~Jean-Lou~~	~~WOUTERS~~	~~REBECQ~~
Philippe	HAUTERS	REBECQ
~~Nathalie~~	~~BAEYENS~~	~~REBECQ~~
~~Patricia~~	~~LEBON~~	~~RIXENSART~~
Sylvie	VAN DEN EYNDE	RIXENSART
Etienne	DUBUISSON	RIXENSART
~~Amandine~~	~~HONHON~~	~~RIXENSART~~
~~Anne~~	~~LAMBELIN~~	~~RIXENSART~~
Sandra	DUMONCEAU	TUBIZE
~~Pierre~~	~~ANTHOINE~~	~~TUBIZE~~
~~Jean-Pierre~~	~~FUMIERE~~	~~TUBIZE~~
~~Olivier~~	~~PIRON~~	~~TUBIZE~~
~~Benoit~~	~~LANGENDRIES~~	~~TUBIZE~~
~~Eric~~	~~BALZA~~	~~VILLERS-LA-VILLE~~
~~Jean-Pierre~~	~~BRICHART~~	~~VILLERS-LA-VILLE~~

~~Jean-Paul~~	~~LABAR~~	~~VILLERS-LA-VILLE~~
~~Caroline~~	~~MARMANN-GODFROID~~	~~VILLERS-LA-VILLE~~
~~Robin~~	~~PERPETE~~	~~VILLERS-LA-VILLE~~
Vincent	EYLENBOSCH	WALHAIN
~~Serge-Francis~~	~~SPRIMONT~~	~~WALHAIN~~
Olivier	PETRONIN	WALHAIN
Laurence	SMETS	WALHAIN
~~Nicole~~	~~THOMAS-SCHLEICH~~	~~WALHAIN~~
~~Florence~~	~~REUTER~~	~~WATERLOO~~
~~Célinie~~	~~LEMAN-BRABANT~~	~~WATERLOO~~
~~Cédric~~	~~TUMELAIRE~~	~~WATERLOO~~
~~Bernadette~~	~~DELANGE-RAEYMAEKERS~~	~~WATERLOO~~
~~Cindy~~	~~DEQUESNE~~	~~WATERLOO~~
~~Gilles~~	~~AGOSTI~~	~~WAVRE~~
Luc	GILLARD	WAVRE
~~Anne~~	~~MASSON~~	~~WAVRE~~
Emilie	GOBBO	WAVRE
~~Cédric~~	~~MORTIER~~	~~WAVRE~~

Délégués provinciaux	
Louison	Renault
~~Sophie~~	~~Keymolen~~
~~Fabienne~~	~~Petiberghein~~
~~Pierre~~	~~Boucher~~
~~Pierre~~	~~Huart~~

Pour Vivaqua : Alain de Lombaert

Christophe Dister, Président du Conseil d'administration
Baudouin le Hardÿ de Beaulieu, Directeur général, secrétaire de séance
Laurent Dauge, Directeur général au 15/07/2022
Emmanuel Gaziaux, Directeur finances et clientèle
Pierre-Olivier Elsen, réviseur, cabinet Joiris Rousseaux

Ordre du jour

1.	Formation du bureau de l'Assemblée
2.	Rapports d'activités et de gestion 2021
3.	Comptes annuels 2021 et Affectation des résultats
4.	Nomination du réviseur et fixation de sa rémunération
5.	Décharge aux administrateurs
6.	Décharge au réviseur
7.	Présentation du nouveau Directeur général
8.	Soutien d'in BW en faveur de l'Ukraine - information
9.	Questions des associés au Conseil d'administration
10.	Approbation du procès-verbal de séance

Chaque point porté à l'ordre du jour fait l'objet d'une note de synthèse spécifique et d'un projet de décision.

La documentation afférente aux points soumis au vote des conseils communaux (provincial) est mise à disposition des associés librement sur le site internet de l'intercommunale. Cela concerne :

2. Rapports d'activités et de gestion 2021.
3. Comptes annuels 2021 et Affectation des résultats (intégrés dans le rapport financier, comportant le rapport du réviseur)
4. Nomination du réviseur et fixation de sa rémunération (déclaration d'indépendance et rapport de transparence)
5. Décharge aux administrateurs
6. Décharge au réviseur

Toutes les décisions de la présente séance requièrent la majorité simple des voix des associés.

Toutefois, les points suivants ne requièrent pas de vote préalable, ne comportant dès lors pas de projet de décision :

1. Formation du bureau de l'Assemblée
7. Présentation du nouveau Directeur général
8. Soutien d'in BW en faveur de l'Ukraine - information
9. Questions des associés au Conseil d'administration
10. Approbation du procès-verbal de séance

La convocation, datée du 12 mai 2022, a prié les associés de se prononcer sur la teneur des points de l'ordre du jour. Chaque conseiller dispose du droit d'exiger un vote séparé sur un ou plusieurs points qu'il désigne. Les délégués disposent d'un droit de vote libre pour l'ensemble des points en l'absence de délibération du Conseil, ainsi que leur droit de poser des questions écrites et orales au Conseil d'administration. Les questions écrites sont à introduire par mail à direction@inbw.be avant le 20 juin 2022.

1. Formation du bureau de l'assemblée

Conformément à l'article 10.4 des statuts sociaux, l'Assemblée générale est présidée par le Président du Conseil d'administration ou par celui qui le remplace ; et le secrétariat est assuré par le Directeur général ou la personne qu'il désigne.

Le Président et le Directeur général constituent ensemble le Bureau de l'Assemblée.

Avant d'assister à l'assemblée, les actionnaires ou leurs délégués signeront une liste de présence. Cette liste, validée par le Bureau, est jointe au procès-verbal de la réunion.

La liste des associés étant vérifiée et 78 % des parts sont représentées, l'assemblée peut valablement délibérer et entamer l'ordre du jour.

Le Président déclare ensuite la séance ouverte, à 18 h 35.

2. Rapports annuels et de gestion 2021

Exposé des motifs

1. La délibération est basée sur :
   - les articles 3:6 et 3:32 du Code des sociétés et des associations, ainsi que sur l'article L1523-16 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation prévoyant que les administrateurs établissent un rapport dans lequel ils rendent compte de leur gestion ;
   - l'article L1523-13 § 3 du CDLD relatif à l'Assemblée générale du premier semestre en ce qu'elle doit entendre le rapport de gestion et le transmettre à la Cour des comptes après approbation par l'Assemblée générale ;
   - l'article L1523-17 du CDLD et la décision du Comité de rémunération du 1er avril 2022 approuvant son rapport annuel d'évaluation ;
   - l'article L1532-1bis relatif aux listes de présence aux formations et sur l'article L6421-1 relatif au rapport annuel de rémunération du Conseil d'administration tel qu'adopté en séance du 11 mai 2022 ;
   - la décision du Conseil d'administration du 11 mai 2022 approuvant les rapports annuel et de gestion 2021
2. Ces documents (rapport annuel et rapport de gestion 2021) sont placés en intégralité dans la documentation de séance et sont soumis à l'approbation de l'Assemblée générale. Il est demandé aux associés de se prononcer favorablement sur ces rapports 2021. La décision requiert la majorité simple des voix.
3. Pour la facilité de lecture des mandataires, un bref résumé est proposé ci-dessous :

Rapport annuel



Démarche :

- La structure du document s'articule par **métier** (organisation, cycle de l'eau, cycle des déchets, développement économique, axes digitalisation et décarbonation), mettant en évidence les Objectifs de Développement Durable (**ODD**) qui y sont associés.
- Par métier, sont repris les **missions**, l'**interview** de la direction, les **chiffres-clés** et les **faits marquants**.
- Une plaquette **synthétique** sera mise à disposition lors de l'assemblée générale.

Métiers :

Notre organisation

1. Ressources humaines

Chiffres clés : 450,7 **travailleurs** (équivalents temps plein), taux de **turn over** : 2,74 %.

Faits marquants : élaboration du nouveau règlement relatif au **télétravail** structurel.

2. Prévention et protection au travail

Chiffres clés : 19 **accidents** avec incapacité de travail. 696 jours d'**incapacité**.

Faits marquants : Gestion de la crise **covid**-19.

3. Technologie de l'information et de la communication

Lancement de deux marchés publics de consultance :

1. Modernisation de l'**architecture** et de l'**infrastructure** informatique.
2. Désignation d'un **CISO** (Chief Information Security Officer) dont la mission consiste en la mise en œuvre d'une politique de sécurité de l'information.

4. Système de management

Mise en place d'une méthodologie de gestion de **projets**.

5. Biodiversité

Poursuite d'actions en matière de préservation de la biodiversité (participation au projet régional Yes We Plant, éco-pâturage, fauchage tardif, tontes différenciées, plantations, ruches, nichoirs, etc).

Cycle de l'eau

6. Eau potable

Chiffres clés :

7.741.466 m³ d'eau potable **produite** ; 5.175.942 m³ d'**achat** d'eau ; 11.570.074 m³ **injectés** sur le réseau de distribution ; 6.162.974 € d'**investissements** (renouvellement réseau et raccordements) ; 10.503.723 m³ de consommation **facturée** ; 47.311.720 € de **chiffre d'affaires** ; **rendement** de 90,8 %.

Faits marquants :

Clôture du programme de remplacement des raccordements en **plomb**, mise en œuvre du **CertIBEau**.

7. Assainissement des eaux usées

Chiffres clés :

98% de taux d'**équipement** en Brabant wallon ; 208 km d'égouts **cadastrés** en 2021 ; record depuis 10 ans de travaux **adjugés** (15.013.735 €) et **exécutés** (6.097.727 €) ; 43.724.821 m³ d'eaux usées **traitées** en STEP ; production de 22.780 T de **boues solides** et de 2.088 T de **boues solides séchées**.

Faits marquants :

- 53 ouvrages endommagés lors des **inondations** de juin et juillet 2021, pour 600.000 € de dommages.
- Mise à disposition des communes du **Webpash**, permettant l'accès au cadastre des égouts.
- 3 nouvelles stations de **pompage** (Ottignies, Grez-Doiceau, Lasne).
- Attribution du marché public « **Get up Wallonia** ! » : 85 km d'égouts à cadastrer sur 18 mois.

Cycle des déchets

8. Collectes & recyclage

Chiffres clés :

Collecte en moyenne de 129,8 kg/habitant d'**ordures ménagères résiduelles** OMR (144 kg/hab en sac, 70,6 kg/hab en poubelle à puce) ; et de 9,2 kg/hab de déchets **organiques** (4,9 kg en sac, 32,8 kg en poubelle à puce) ; évolution de 10,33% de **PMC** collectés en porte à porte ; évolution de 13,53 % des quantités collectées dans les **recyparcs** (109.407 T, dont 1.480 T d'encombrants, 1.720 T de bois, 3.460 T d'inertes, 5.660 T. de déchets verts) ; augmentation de 34,48 % d'**encombrants** enlevés à domicile (3.802).

Faits marquants :

- Passage au **P+MC** en juillet 2021.
- Travaux dans les **recyparcs** : finalisation de la rénovation de Perwez, démarrage à Tubize, et démarrage du chantier de construction du nouveau recycparc de Nivelles.
- Sensibilisation : campagne de **communication** pour les déchets organiques. Intégration de messages de prévention dans le calendrier des collectes.

9. Valorisation

Chiffres clés :

Transfert du Centre de transfert (CDT) vers l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) : 28.547 T d'OMR, 3.582 T de déchets organiques, 20.960 T de papiers-cartons, 17.679 T d'encombrants (hausse de 20%, majoritairement liés aux inondations à hauteur de 2.000 T), 4.570 T de bois, 102 T de bâches agricoles. 98.305 T de déchets **valorisés** à l'UVE ; 41.419 MWh d'**électricité** produite à l'UVE (record depuis 10 ans).

Faits marquants :

- Attribution de la majorité des marchés publics liés à la **rénovation** de l'UVE.
- Installation de 1.300 panneaux **photovoltaïques** au Centre de transfert.

Développement économique et territorial

Chiffres clés :

59.563 m² de **patrimoine immobilier louable** pour des centres d'entreprises et hall-relais ; taux d'occupation de 87 % ; 12 nouveaux locataires ; 205.648 ha cédés dans les parcs d'activités économiques (PAE). 2.699 crémations au crématorium du Champ de Court.

Faits marquants :

- Acquisition du site de la **Sablière** et de la Ferme de la Grange à la Dîme à Mont-Saint-Guibert afin d'y développer des projets innovants : un PAE dédié au recyclage, à l'économie circulaire et à l'autonomie énergétique d'une part, et d'autre part le projet « **sur le Champ** » visant la promotion de l'entrepreneuriat agricole et le développement de modes de consommation alimentaire plus responsables.
- Le projet innovant « **Smart Mobility BW** » visant la mise à disposition de vélos à assistance électrique a été relancé. Il doit cependant être réétudié suite à un recours contre la décision d'attribution du marché public.
- PAE de Nivelles Nord « Les **Portes de l'Europe** » : continuité des travaux de développement sur la dernière phase de 22 ha de l'ancien circuit automobile et préservation d'un site de 4,2 ha afin de conserver le biotope naturel ; et réalisation du dossier d'extension du parc sur 32 ha.
- Attribution des marchés publics visant l'extension de la partie HoReCa et du parking du **crématorium**, ainsi qu'une nouvelle salle de cérémonie (capacité d'accueil de 250 personnes).
- Prise en charge du premier dossier par la fondation **Bâtisseurs d'étoiles.**

Décarbonation et Digitalisation

10. Décarbonation

Chiffres clés :

8.038 MWh d'**énergie renouvelable** produite, dont 1,22 % par installation photovoltaïque et 84,40 % par la cogénération. Participation d'in BW dans l'**éolien** : 7.113 MWh.

Faits marquants :

- Entrée en fonction du **coordinateur POLLEC.**
- Introduction d'un dossier de candidature POLLEC 2021 pour la réalisation d'une **thermographie** aérienne sur le territoire du Brabant wallon.
- Mise en place de solutions de recharge pour les **véhicules** de fonction et de service électriques et hybrides.
- Procédure toujours en cours pour le **projet Bois** de Mont-Saint-Guibert.

11. Digitalisation

Faits marquants :

- Validation par l'Agence du Numérique et la Wallonie du premier rapport d'in BW en tant que référent opérationnel « **Smart Région** » en Brabant wallon
- Mise sur pied d'une collaboration avec Le Brabant wallon pour le développement d'une plateforme digitale « **e-zy BW** » au service de la qualité de vie des citoyens du Brabant wallon.
- Lancement d'un marché public visant la pose de **capteurs** dans les **recyparcs** afin de disposer des taux d'affluence et de remplissage.



Rapport de gestion

Principaux risques, incertitudes et opportunités

- Liés à la crise sanitaire

  Risques et incertitudes : Comme en 2020, la crise sanitaire a engendré nombreuses incertitudes, avec des risques derrières, telles que des difficultés organisationnelles, de l'impact sur la cohésion des équipes, des hausses de prix, des augmentations des délais de livraison, un changement des modes de travail dans les centres d'entreprise, une fermeture et des aménagements à l'HoReCa du crématorium, etc

  Opportunités : accélération de la mise en place du télétravail structurel, modification des outils de communication, dématérialisation, réflexion sur l'organisation des espaces de travail, soutien au secteur culturel, etc.

- Indépendants de la crise sanitaire

  Risques et incertitudes :

  - Les inondations de l'été 2021 ont impacté les installations de nombreux sites techniques. Ce risque est à revoir dans les plans de continuité.
  - La politique de la Région wallonne et de la SPGE est toujours incertaine en matière de gestion et de réhabilitation des égouts.
  - La mise en œuvre des Communautés d'Energie Renouvelable dépend de l'approbation du décret Energie.
  - La stratégie future en matière d'artificialisation des sols reste à ce jour incertaine.
  - L'issue du dossier d'infrastructure et d'équipement du lotissement de L'Espérance a Braine-le-Château est incertaine suite à un litige avec l'entrepreneur.

  Opportunités :

  - La hausse des coûts de l'énergie a favorisé le développement des énergies renouvelables sur nos sites.
  - La mise en place des plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) afin d'améliorer la sécurisation de nos ouvrages.

Evènements survenus après la clôture de l'exercice

Suite à la Guerre en Ukraine qui a débuté en février 2022 et aux fluctuations importantes du prix des matières premières et de l'énergie (gaz, carburants, ...) ayant un impact sur nos propres factures énergétiques, nous devons aussi faire face à d'importantes révisions des prix et des délais d'exécution / livraison dans nos différents contrats ainsi qu'à des pénuries de matériaux voire de main d'oeuvre. L'impact économique ne peut encore être évalué dans la mesure où ce phénomène aura des répercussions sur le long terme. En outre, nous connaissons des difficultés pour recevoir certaines offres, les entreprises ne pouvant s'engager sur des prix au vu de la conjoncture actuelle.

Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

- La forte inflation qui a atteint 5,71 % en décembre 2021 (soit son niveau le plus élevé depuis 2008) : risque de baisse du taux d'occupation de nos bâtiments, dépassement des prévisions budgétaires, …
- Entamée en 2020 avec nos communes associées, une réflexion stratégique en matière de gestion des déchets a pour objectif de maitriser les coûts et de repenser les politiques en la matière. Cette réflexion s'est poursuivie en 2021 et certaines pistes ont été avancées : uniformisation des scénarii de collectes et/ou réduction de la fréquence des collectes, passage aux poubelles à puce, passage du sac bio-méthanisable au sac plastique pour les organiques, modification du prix des sacs, contrôle d'accès dans les recyparcs. Des conclusions sont attendues pour 2022.

Le Président dresse en séance l'exposé du rapport annuel d'activités et du rapport de gestion 2021. Il informe les associés du prochain envoi aux associés d'une plaquette synthétique du rapport d'activités, ainsi que des KPI.
Il souligne l'ampleur et la qualité du travail accompli par le personnel dont la grande compétence est mise en évidence, et applaudie par l'Assemblée générale.

Décision

A la majorité suivante (le détail est repris dans le tableau en annexe)

Pouvoir votal	Votes	Votes pour	Votes contre	Abstentions
1.153.438,90	1.138.538,90	1.150.165,20	0	3.273,70
78,01 %	*Votes exprimés (hors abstentions)*	*100 %*	*0 %*	

L'assemblée générale approuve le rapport annuel d'activités et le rapport de gestion 2021.

En application de l'article 1523-16 al.9 du CDLD, simultanément à son envoi à l'autorité de tutelle, le rapport de gestion sera communiqué aux organisations syndicales, qui disposeront de 5 jours pour demander la tenue d'une réunion d'information qui devra alors être organisée sans délai.

En application de l'article 1523-13 §3 alinéa 5 du CDLD, le rapport de gestion sera transmis à la Cour des Comptes dans les trente jours après l'approbation par l'Assemblée générale.

3. Comptes annuels 2021 et Affectation des résultats

Exposé des motifs

1. La délibération est basée sur l'article 3:1 du Code des sociétés et des associations, ainsi que sur l'article L1523-16 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) prévoyant que les administrateurs établissent les comptes annuels, lesquelles comprennent le bilan, le compte de résultats, la liste des adjudicataires et l'annexe qui forment un tout.
2. La délibération est également basée sur l'article L1523-13 § 3 du CDLD relatif à l'Assemblée générale du premier semestre en ce qu'elle doit avoir à son ordre du jour l'approbation des comptes annuels, et en ce que les comptes annuels sont systématiquement présentés par le fonctionnaire dirigeant local et/ou le directeur financier qui répondent, ainsi que le réviseur qui doit être présent, aux questions.
3. La délibération est enfin basée sur l'article 18 des statuts sociaux relatif à l'affectation des résultats.
4. Le Conseil d'administration du 11 mai 2022 a reçu le rapport du Comité d'audit du 29 avril 2022 conformément à l'article L1523-26 du CDLD. Celui-ci a communiqué au Conseil d'administration des informations sur
   a. les résultats du contrôle légal des comptes annuels et des explications sur la façon dont le contrôle légal des comptes annuels ont contribué à l'intégrité de l'information financière,
   b. le suivi du processus d'élaboration de l'information financière,
   c. le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
   d. le suivi du contrôle légal des comptes annuels.
5. Les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021, tels qu'arrêtés par le Conseil d'administration en date du 11 mai 2022 et contrôlés par le réviseur (rapport du 12 mai 2022), sont repris dans le rapport financier placé dans la documentation de séance.
6. Le résultat de l'exercice 2021 est un bénéfice de 4.578.916 € contre 4.877.776 € en 2020.
7. Le total du bilan s'élève à 496.129.299 € contre 495.711.857 € un an plus tôt.
8. L'évolution des affaires, les résultats par activité et les commentaires sur les comptes annuels sont repris dans le rapport de gestion.
9. Le rapport du réviseur du 12 mai 2022 est également intégré dans la documentation (rapport financier), et sera commenté en séance par ses soins après la présentation des comptes par le Directeur financier, avant le vote. En exécution de l'article 6:77 du Code des sociétés et des associations, le réviseur communique sans délai au Conseil d'administration les questions écrites qu'il reçoit et répond aux questions qui lui sont posées oralement ou par écrit avant ou pendant l'assemblée générale par les actionnaires et qui portent sur les points de l'ordre du jour à propos desquels il fait rapport. Il peut, dans l'intérêt de la société, refuser de répondre aux questions lorsque la communication de certaines données ou de certains faits peut porter préjudice à la société ou qu'elle viole le secret professionnel auquel il est tenu ou les engagements de confidentialité souscrits par la société. Il a le droit de prendre la parole à l'assemblée générale en relation avec l'accomplissement de sa mission.

10. Conformément aux dispositions statutaires, le Conseil d'administration propose l'affectation du résultat suivante :

Le bénéfice à affecter s'élève à 9.456.692,57 euros et se décompose en

a. Bénéfice de l'exercice : 4.578.916,05

b. Résultat reporté de l'exercice précédent : ..... + 4.877.776,52

Conformément aux statuts sociaux, il est proposé d'affecter ce montant comme suit :

a. Affectation à la réserve statutairement indisponible ..... + 228.945,80

b. Affectation aux autres réserves : ..... + 4.648.830,72

c. Report à nouveau : ..... + 4.578.916,05

11. Il est demandé aux associés de se prononcer favorablement sur les comptes 2021 et l'affectation du résultats proposée. La décision requiert la majorité simple des voix.

Après l'exposé des comptes par Emmanuel Gaziaux, Directeur finances et clientèle, Pierre-Olivier Elsen, réviseur d'entreprises pour le cabinet Audicia dresse son compte-rendu en séance, soulignant la très bonne collaboration avec les équipes et bonne préparation des dossiers ayant facilité la mission, remerciant les équipes pour le travail accompli.

<u>Décision</u>

Après les exposés en séance du directeur financier et du réviseur, à la majorité suivante (le détail est repris dans le tableau en annexe)

Pouvoir votal	Votes	Votes pour	Votes contre	Abstentions
1.153.438,90	*1.138.538,90*	*1.150.165,20*	*0*	*3.273,70*
78,01 %	*Votes exprimés (hors abstentions)*	*100 %*	*0 %*	

L'Assemblée générale approuve les comptes 2021 et affecte le résultat de 9.456.692,57 € comme suit :

- Affectation à la réserve statutairement indisponible ..... + 228.945,80 €
- Affectation aux autres réserves : ..... + 4.648.830,72 €
- Report à nouveau : ..... + 4.578.916,05 €

En application de l'article 1523-16 al.9 du CDLD, simultanément à leur envoi à l'autorité de tutelle, les comptes annuels (ainsi que le rapport de gestion) seront communiqués aux organisations syndicales, qui disposeront de 5 jours pour demander la tenue d'une réunion d'information qui devra alors être organisée sans délai.

En application de l'article 1523-13 §3 alinéa 5 du CDLD, les comptes annuels (ainsi que le rapport du réviseur, le rapport de gestion et les rapports spécifiques sur les prises de participation) sont transmis à la Cour des Comptes dans les trente jours après l'approbation par l'Assemblée générale.

4. Nomination du réviseur et fixation de sa rémunération

Exposé des motifs

1. La délibération est basée sur :
    1. l'article 16 des statuts sociaux relatif à l'audit et au contrôle ;
    2. l'article L1523-14, 4° et 5° du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) relative à la compétence de l'Assemblée générale pour la nomination des membres du collège visé à l'article L1523-24, ainsi que pour la fixation de leur rémunération ;
    3. l'article L1523-24 du CDLD prévoyant que chaque intercommunale institue un Collège des contrôleurs aux comptes, composé d'un ou plusieurs réviseurs parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'entreprises, pour une durée maximale de trois ans, renouvelable une seule fois de façon successive au niveau d'un même cabinet ou d'un même réseau.
2. L'Assemblée générale du 26 juin 2019 a procédé à la nomination de la SCPRL Joiris Rousseaux, représentée par Alexis Pruneau, en qualité de réviseur pour les exercices comptables 2019, 2020 et 2021 en fixant les émoluments à 26.000 € htva/an. Ce mandat, étant le renouvellement d'un premier octroyé par l'Assemblée générale du 22 juin 2016, prend donc fin lors de la présente Assemblée générale. En conséquence, il convient dès lors de désigner un réviseur pour un nouveau terme de 3 ans portant sur les exercices 2022, 2023 et 2024.
3. Le Bureau exécutif du 22 mars 2022 a dès lors lancé un marché public en procédure négociée sans publication préalable, après avis du Comité d'audit du 23 février 2022 sur le projet de cahier des charges et de la liste des sociétés à consulter.
4. Après prise de connaissance du rapport d'examen des 2 offres reçues (RSM Belgium et Audicia), le Bureau exécutif en sa séance du 10 mai 2022 a pris la décision d'attribution du marché public au cabinet Audicia pour le montant de 90.000 € htva (30.000 €/an) et ce, sous réserve de la nomination par l'assemblée générale, dont la décision est soumise à tutelle générale d'annulation. En effet, le résultat de l'examen des critères d'attribution mène à la cotation suivante :

Critères d'attribution	Pondération	AUDICIA	RSM
1. Volume de travail exprimé en "NHER"		1.175,40	942
Points attribués	30	30	24,04
2. Prix		90.000 €	99.000 €
Coût total 3 ans	35	35	31,82
Coût horaire	5	5	3,42
3. Approche méthodologique	15	15	15
4. Planning et ressource d'intervention	10	10	10
5. Durée de l'audit	5	5	3,27
	100	100	**87,6**

5. En application de l'article L1523-24§3 du CDLD, le Bureau exécutif a vérifié que les soumissionnaires ont dans leur offre :
    1. transmis un rapport de transparence, lequel inclut, dans le chef du réviseur d'entreprises personne physique, les informations suivantes:
        - lorsqu'il appartient à un réseau : une description de ce réseau et des dispositions juridiques et structurelles qui l'organisent;
        - une liste des intercommunales pour lesquelles il a effectué un contrôle légal des comptes au cours de l'exercice écoulé;
        - les dates auxquelles ces informations ont été mises à jour.

2. confirmé les informations suivantes pour les cabinets :
   - une description de leur structure juridique et de leur capital ainsi que leur actionnariat. Ils précisent les personnes morales et physiques qui composent cet actionnariat;
   - lorsqu'un cabinet de révision appartient à un réseau : une description de ce réseau et des dispositions juridiques et structurelles qui l'organisent;
   - une description de la structure de gouvernance du cabinet de révision;
   - une liste des intercommunales pour lesquelles le cabinet de révision a effectué un contrôle légal des comptes au cours de l'exercice écoulé;
   - une déclaration concernant les pratiques d'indépendance du cabinet de révision et confirmant qu'une vérification interne du respect de ces exigences d'indépendance a été effectuée.
6. La déclaration d'indépendance et le rapport de transparence du réviseur proposé sont placés dans la documentation de séance.

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de :

- nommer le cabinet Audicia, représenté par P. Bériot, comme réviseur pour les exercices comptables 2022, 2023, 2024, sous réserve de la non annulation par l'autorité de tutelle (direction des marchés publics) de la décision d'attribution du marché public du Bureau exécutif du 10 mai 2022
- fixer la rémunération à 30.000 €htva/an, soit 90.000 €/htva pour la durée du mandat de 3 ans.

La décision de l'Assemblée générale sera soumise à tutelle générale d'annulation, et fera l'objet d'une publication dans les annexes du moniteur belge.

Par courrier du 15 juin 2022, la tutelle a confirmé que la décision d'attribution du marché public du Bureau exécutif du 10 mai 2022 est devenue pleinement exécutoire.

Décision

L'Assemblée générale, à la majorité suivante (le détail est repris dans le tableau en annexe) :

Pouvoir votal	Votes	Votes pour	Votes contre	Abstentions
1.153.438,90	*1.138.538,90*	*1.150.165,20*	*0*	*3.273,70*
78,01 %	*Votes exprimés (hors abstentions)*	*100 %*	*0 %*	

- nomme le cabinet Audicia, représenté par P. Bériot, comme réviseur pour les exercices comptables 2022, 2023, 2024.
- fixe la rémunération à 30.000 € htva/an, soit 90.000 €/htva pour la durée du mandat de 3 ans.

La décision de l'Assemblée générale sera soumise à tutelle générale d'annulation, et fera l'objet d'une publication dans les annexes du moniteur belge.

5. Décharge aux administrateurs

Exposé des motifs

1. L'article L1532-1§3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation prévoit que :

   « Les administrateurs ne contractent aucune responsabilité personnelle relative aux engagements de l'intercommunale.

   Ils sont, conformément au droit commun, responsables de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans leur gestion.

   Ils sont solidairement responsables soit envers l'intercommunale, soit envers les tiers, de tous dommages et intérêts résultant d'infractions aux dispositions du Code des sociétés applicables aux sociétés coopératives à responsabilité limitée ou aux sociétés anonymes ainsi qu'aux statuts de l'intercommunale.

   Ils ne seront déchargés de cette responsabilité, quant aux infractions auxquelles ils n'ont pas pris part, que si aucune faute ne leur est imputable et s'ils ont dénoncé ces infractions à l'assemblée générale la plus prochaine après qu'ils en auront eu connaissance. »

2. Conformément aux articles L1523-13 § 3 et L1523-14, 1° du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation repris à l'article 10 des statuts sociaux, l'Assemblée Générale doit se prononcer sur la décharge à donner aux administrateurs après l'adoption du bilan.

3. Il est demandé aux associés de se prononcer favorablement sur cette décharge. La décision requiert la majorité simple des voix.

Décision

L'Assemblée générale, à la majorité suivante (le détail est repris dans le tableau en annexe), octroie la décharge aux administrateurs

Pouvoir votal	Votes	Votes pour	Votes contre	Abstentions
1.153.438,90	*1.138.538,90*	*1.150.165,20*	*0*	*3.273,70*
78,01 %	*Votes exprimés (hors abstentions)*	*100 %*	*0 %*	

6. Décharge au réviseur

Exposé des motifs

1. L'Assemblée générale du 26 juin 2019 a nommé le cabinet Joiris-Rousseaux & Co, représenté par Alexis Pruneau, en tant que réviseur d'entreprise, conformément à l'article L1523-24 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.
2. Celui-ci est chargé du contrôle de la situation financière, des comptes annuels et de la régularité des opérations au regard notamment du Code des sociétés et des statuts de l'intercommunale. À la suite de son contrôle, il a établi son rapport sur les comptes annuels ainsi que sur les autres obligations légales et règlementaires. Ce document est placé dans le rapport financier mis à disposition des associés dans la documentation de séance relative au point 3 de l'ordre du jour portant sur les comptes annuels 2021.
3. Conformément aux articles 1523-13 § 3 et 1523-14, 1° du CDLD repris à l'article 10 des statuts sociaux, l'Assemblée Générale doit se prononcer sur la décharge à donner au réviseur après l'adoption du bilan.
4. En séance du 29 avril 2022, le Comité d'audit procédé à l'examen et au suivi de l'indépendance du réviseur d'entreprises en exécution de l'article L1523-26 du CDLD, et a confirmé cette indépendance dans son rapport au Conseil d'administration du 11 mai 2022.
5. Il est demandé aux associés de se prononcer favorablement sur cette décharge. La décision requiert la majorité simple des voix.

Décision

L'Assemblée générale, à la majorité suivante (le détail est repris dans le tableau en annexe), octroie la décharge au réviseur

Pouvoir votal	Votes	Votes pour	Votes contre	Abstentions
1.153.438,90	*1.138.538,90*	*1.150.165,20*	*0*	*3.273,70*
78,01 %	*Votes exprimés (hors abstentions)*	*100 %*	*0 %*	

7. Présentation du nouveau Directeur général (information)

Après 12 années passées à la tête de l'intercommunale, Baudouin le Hardÿ de Beaulieu a invité il y a quelques mois le Conseil d'Administration à prendre les mesures nécessaires en vue de préparer son remplacement.

Une procédure de sélection

Conformément à la décision du Conseil d'Administration, une procédure de sélection externe a été initiée en janvier dernier. A l'issue de celle-ci, en sa séance du 11 mai, le Conseil d'Administration a désigné Laurent DAUGE au poste de Directeur Général. Ce dernier prendra ses fonctions très prochainement.

Parcours

Ingénieur Civil des Mines de formation, Laurent Dauge, est actuellement Directeur général de la région sud du groupe RENEWI BELGIUM (fusion des sociétés Shanks et Van Ganswinkel).

Sa personnalité, ses 28 années d'expérience dans le secteur de l'environnement et son parcours au sein de différents postes de direction sont autant d'atouts pour in BW.



Baudouin le Hardÿ de Beaulieu : « Je suis très heureux de pouvoir confier bientôt à Laurent les rênes de l'intercommunale et je suis assuré de son enthousiasme à répondre aux défis majeurs des années à venir avec l'ensemble de nos administrateurs et collaborateurs que je salue et remercie déjà pour leur engagement. »

Le Président effectue un discours en séance : *« Je tiens, au nom de l'assemblée générale, à remercier sincèrement Baudouin pour l'ensemble du travail accompli durant ces 12 années passées à la tête de notre intercommunale. Baudouin a considérablement fait grandir in BW dans l'ensemble de ses secteurs d'activité. Sans lui, in BW ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui ! Son départ est évidemment un tournant important mais nous sommes certains que Laurent assurera la succession avec beaucoup d'enthousiasme et de talent. De nombreux défis s'offrent à nous et, avec ses 28 années d'expérience dans le secteur de l'environnement et son parcours au sein de différents postes de direction, Laurent est la personne idéale pour les mener à bien ».*

Baudouin le Hardÿ de Beaulieu prend également parole :
Il remercie celles et ceux qui lui ont fait confiance en 2010 pour le premier mandat de 6 ans et le ensuite le deuxième. Il souligne la présence de Daniel Vankerkove, membre du Bureau exécutif l'ayant engagé et le remercie pour cette marque de confiance. Cette confiance attribuée également à Laurent Dauge est méritée, son rapport d'assessment étant particulièrement impressionnant. Il sait que ses compétences seront entièrement mises à profit des citoyens, mandataires et entreprises du Brabant wallon. Il retrace les grandes étapes dans sa carrière, passant par la construction du crématorium, l'acquisition du Monnet innovation center, la fusion, le covid et enfin les lignes positives pour l'avenir. « Je souhaite bien entendu à Laurent plein succès dans l'accomplissement de ses nouvelles fonctions. Je voudrais profiter de l'occasion pour adresser mes sincères remerciements à l'ensemble de mes collègues. J'ai pu compter pleinement sur leur collaboration pour mener à bien les missions confiées par le Conseil d'administration et le Bureau exécutif. Ce furent pour moi des années riches d'enseignement, qui m'ont conforté dans ma conviction la plus essentielle : la personne est au centre de tout et chacun occupe une place importante dans notre organisation. Je suis convaincu qu'in BW a un grand avenir devant elle. Les années à venir vont être passionnantes, pleines de défis à la mesure de notre talent, c'est mon souhait le plus cher et tous mes vœux de succès vous accompagnent. »

Ainsi que Laurent Dauge : « *Il remercie le Président et Baudouin le Hardÿ de Beaulieu pour leurs mots. A 53 ans, ingénieur de mines de formation, il est fidèle, in BW étant son 2è emploi, étant chez Renewi durant sa carrière dans laquelle il a évolué et y ayant vécu une fusion. Il a un parcours sur l'environnement au sens large ayant tout fait dans le secteur des déchets et ayant fait beaucoup de choses dans la production d'énergie renouvelable. Il a toujours eu beaucoup d'intérêt pour in BW, non seulement pour son sérieux et les métiers passionnants qui sont fondamentaux pour l'avenir du Brabant wallon. L'avenir sera plein d'opportunités et de défis. Il est confiant sur la poursuite du travail entamé avec les équipes. Il est du même avis que Baudouin le Hardÿ de Beaulieu sur l'importance de l'humain et de la mise en avant du personnel, ce qu'il continuera à cultiver. Il remercie le Président, les membres du Bureau exécutif et administrateurs, ainsi que du Comité de direction pour l'accueil très chaleureux qui lui est réservé. Il souhaite une excellente retraite à Baudouin le Hardÿ de Beaulieu.* »

8. Soutien d'in BW en faveur de l'Ukraine (information)

Particulièrement soucieux de la situation en Ukraine, le Conseil d'administration, le Bureau exécutif et le Comité de Direction ont étudié les différentes pistes possibles pour marquer leur soutien et venir en aide à la population ukrainienne et aux ressortissants ukrainiens en Belgique.

Voici les actions qui ont été retenues :

- Un budget de 0,50 €/habitant (soit 204.838,50 €) est mobilisé pour soutenir les communes accueillant des ressortissants ukrainiens. Cette enveloppe sera répartie entre différents projets qui seront sélectionnés par le Gouverneur du Brabant wallon.
- Nous avons communiqué au Gouvernement wallon les terrains et bâtiments dont nous sommes propriétaires pouvant être mis à disposition pour héberger des ressortissants ukrainiens ou pouvant servir de lieux de stockage de matériel. Concrètement, un local situé à Mont-Saint-Guibert est utilisé comme centre de dons et un appartement situé à Jodoigne a été mis à la disposition d'une famille qui y a emménagé le 15 avril.
- Afin de faciliter les déplacements quotidiens des ressortissants ukrainiens, après 2 jours de remise en état par l'asbl Les Débrouillards pour un montant de 600 €, 84 vélos récoltés le 23 avril dernier lors de la collecte annuelle organisée dans les recyparcs ont été redistribués aux CPAS en ayant témoigné le besoin. Par ailleurs, la possibilité leur a été donnée de se servir gratuitement dans les vélos non réparés. 10 vélos réparés, généreusement offerts par l'asbl Les Débrouillards, sont en outre proposés aux CPAS.
- Mi-juin, ont été remis à Fedasil Jodoigne : 100 gourdes, 70 boc'n'roll, 50 sacs à vrac, 30 sacs réutilisables
- Des dons ont été collectés dans certains de nos services et acheminés à « Brussels Expo » dans le cadre de l'action « Brussels Aid for UKRAINE ».
- Nous étudions la possibilité de mettre notre expertise technique à disposition à la fin du conflit, dans le cadre de la reconstruction.
- Enfin, en mars, nous avons adressé un courrier à « Total Energies » témoignant de notre désapprobation sur le maintien de leurs activités en Russie, qui entre-temps a adopté une autre position.

9. Questions des associés au Conseil d'administration

1. Sur base de l'article 6 :77 du Code des sociétés et des associations, les membres du Conseil d'administration répondent aux questions qui leur sont posées oralement ou par écrit avant ou pendant l'assemblée générale par les actionnaires et qui portent sur les points à l'ordre du jour. Les membres de l'organe d'administration peuvent, dans l'intérêt de la société, refuser de répondre aux questions lorsque la communication de certaines données ou de certains faits peut porter préjudice à la société ou qu'elle viole les engagements de confidentialité souscrits par eux ou par la société. Une réponse peut être groupée pour différentes questions portant sur le même sujet.
2. De même, l'article L1523-14, 8° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation spécifie que les membres de l'Assemblée générale ont le droit de poser des questions écrites et orales au Conseil d'administration.
3. Par membres de l'Assemblée générale, il faut entendre le pouvoir de gestion de l'associé et les personnes physiques que l'associé délègue aux réunions pour le représenter.
4. Pour la bonne information de l'Assemblée, dans le cas où des questions écrites auraient été posées avant la réunion, il y sera donné réponse en séance.
5. Les délégués présents ont la possibilité de poser en séance des questions orales au Conseil d'administration, étant entendu que ce droit sera accordé selon l'ordre des demandes. Il sera répondu aux questions si possible séance tenante.
6. Il ne sera pas répondu dans la mesure où la communication de données ou de faits serait de nature à porter gravement atteinte à l'intercommunale, aux associés ou au personnel de l'intercommunale.
7. Il est rappelé que, conformément à l'article 10 §6 des statuts sociaux, à la demande expresse d'un membre dès la prise de parole uniquement, l'intervention qu'il a émise figurera dans le procès-verbal. Le cas échéant, le texte de l'intervention dont il souhaite faire mention dans le procès-verbal sera transmis au Président durant la séance.

Pour une question de bonne organisation et de préparation des réponses, les questions écrites des associés étaient à formuler par courriel adressé à direction@inbw.be **avant le 20 juin 2022**.

Les questions écrites des associés suivantes ont été introduites préalablement avant la séance, auxquelles la réponse est formulée en Assemblée générale :

- Le Conseil communal de la Ville de **Tubize**, en séance du 13 juin, adresse deux questions :

1. *Quel est l'état d'avancement des travaux au recyparc ?*

Réponse :

La réouverture est initialement prévue en septembre, mais pourrait déjà se faire en avance au 18/07 (encore à confirmer). Il reste 2 escaliers et les châssis du bâtiment à placer. La réception provisoire devrait se faire le 12 ou 13 juillet.

Sandra Dumonceau se réjouit de la réponse et remercie sincèrement in BW pour ce délai positif, étant donné que les informations qui circulaient au sein de la Ville étaient plutôt orientées sur un délai en décembre.

2. *L'intercommunale garantit bien que la collecte en porte à porte des déchets verts se poursuivra avec des contenants rigides ?*

Réponse :

Le Cahier des charges actuel prévoit le contenant libre pour le ramassage des déchets verts sur Tubize.

Par courrier du 12 avril 2022 (encore sans suite à ce stade), la Ville a été invitée à prendre position quant à une proposition de changement de contenants au 1er janvier 2023 pour n'utiliser plus que des sac krafts compostables et fagots ficelés et non plus les bacs en plastique et big bag. Cela fait suite aux constats d'importants dépassements du volume maximal autorisé (2m³/habitation et 15 kg par objet), ayant engendré un toutes-boîtes à nos frais pour sensibiliser les citoyens à cette problématique de surpoids lors de la collecte. Il est précisé que la Ville de Tubize vend déjà des sacs Kraft depuis des années dans certains commerces, en étant la commune qui en vend le moins (quantités vendues 2021 : 2.590 sacs).

Cette question du/des contenant(s) autorisé(s) sera réabordée avec la commune pour la rédaction du nouveau cahier des charges en vue de la relance du marché pour début 2024.

Le Président insiste que le but est d'arriver à réguler ensemble les coûts étant donné que les augmentations sont répercutées sur les communes et in fine le citoyen.

Sandra Dumonceau comprend que les exigences de volume/poids sont à respecter. Elle explique que les citoyens se sont habitués à cette collecte pendant le confinement, et trouve un peu cavalier de recevoir un courrier de l'intercommunale fixant une modification dans la collecte.

Laurent Mafa, Directeur déchets, explique les contraintes de ce type de collecte et l'évolution attendue des comportements des citoyens.

Le Président accepte la remarque qu'en termes de communication le ton des courriers n'est pas toujours adroit. Il rappelle, quant au fond, que les communes sont autonomes pour le choix.

Le Vice-Président signale que le marché actuellement relancé pour la collecte des déchets verts sur La Hulpe a engendré des coûts multipliés par deux. La réunion de demain vise à informer les communes sur les changements prochains étant donné qu'il est nécessaire de réfléchir ensemble aux solutions au regard de leurs impacts. On commence à entrer dans le vif du sujet. Il attire l'attention sur les changements inévitables et la nécessité de les anticiper longtemps à l'avance des délais courts, de l'importance que tout le monde participe et qu'il ne faut pas s'accrocher au passé car dans ce cas la conséquence est +13€/habitant/an en continuant comme avant.

- Le Président du Conseil communal de **Mont-Saint-Guibert**, adresse une question par courriel du 15 juin :

Concernant le bâtiment « ancien hall de la brasserie de Mont-St-Guibert » acquis voici 3 ans, quelle est la vision de l'intercommunale à court- moyen terme ?

Je pense que plus aucun projet n'y est encore envisagé, dès lors, quelle sera son affectation à l'avenir ?

Réponse :

Depuis l'achat par in BW en 2018 à la demande de la commune du hall des anciennes Brasseries, des bureaux attenants et du hangar décrépissant, in BW a fait réaliser :

- *une étude préliminaire conforme au décret sol, par un bureau d'études agrée, le terrain se situant en zone pêche à la BDES ; cette étude a été finalisée en juin 2019 ;*
- *une étude de faisabilité technique et financière par un bureau d'architecte. Cette étude a été finalisée fin 2020 et a été présentée au Service de Secours ainsi qu'au Collège communal en 2021. 4 scénarios de reconversion ont été proposés et chiffrés. Au vu des scénarios proposés, la démolition reconstruction du hall semblait l'option la plus plausible pour in BW. Ce que la commune ne souhaitait justement pas puisque la volonté était de réhabiliter temporairement le hall (10-15ans) tout en menant une réflexion sur l'avenir du site des Brasseries (reconversion par phase).*
- *Les services du Fonctionnaire délégué ont été interpellés sur la faisabilité de différents projets (partie industrielle et partie habitat à caractère rural). La DGO4 exige un plan d'ensemble avant de valider les différents projets.*
- *en septembre 2021, la commune informe in BW d'un arrêt des réflexions sur le site suite aux inondations de juin et juillet 2021 ; in BW en prend acte et n'est aucunement associé aux groupes de travaux « inondations ;*
- *en février 2022, in BW a reçu un courrier informant du souhait de la commune d'une reconversion de l'ensemble du site : développement alliant entre autres logements, commerces, services publics, et espaces verts sur le site ; nous attendons actuellement des précisions à ce sujet (périmètre envisagé ? Suivi des travaux effectués après les inondations ? Subsides que l'administration communale envisage éventuellement de solliciter ? Liste complète mise à jour des différents propriétaires ? Liste des locataires actuels et potentiels ?). Le programme doit donc être redéfini au regard de ces éléments… et des contraintes urbanistiques du site. Pour rappel, le terrain est repris en zone d'activité économique industriel au plan de secteur.*
- *in BW a également étudié les appels à projets dont le dernier relatif au friches afin de pouvoir y répondre en déposant un dossier pour le site des Brasseries, malheureusement, aucun n'a permis jusqu'ici une suite favorable compte tenu des critère d'éligibilité de la Région.*
- *Une réunion est programmée le 27 juin 2022 ;*

Actuellement, le site est loué à titre précaire, à différents acteurs. Il a été également mis à disposition de centre de dons et autres asbl dans le cadre des inondations et de la guerre en Ukraine.

- Etienne Dubuisson, conseiller communal à **Rixensart**, a introduit 2 questions par courriel du 17 juin:

1. ***Il y a deux ans, je me suis déjà inquiété du faible taux d'occupation de l'immeuble Le Mazerin situé à Genval, rue du Cerf.***

a. *Qu'en est-il aujourd'hui ?*

b. *L'InBW a-t-elle des projets en ce qui concerne le futur de ce bâtiment dont certaines surfaces (toutes ?) sont actuellement à vendre ou à louer ?*

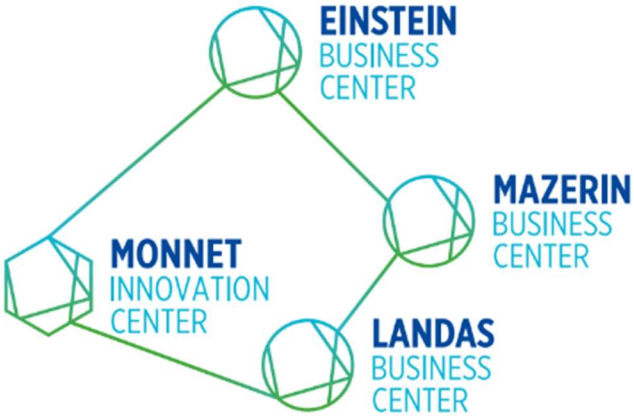
Réponse :

La crise sanitaire a malheureusement considérablement ralenti la commercialisation des espaces de locations dans le Mazerin Business Center. Le public semblant y avoir trouvé sa place (de type profession libérale) juste avant la crise sanitaire a malheureusement été touché de plein fouet, choisissant l'option de préserver leur activité chez eux, en place de rechercher un espace de travail.

Cependant depuis plusieurs mois, le département économique ne ménage pas ses efforts afin d'accueillir une institution qui occuperait quasiment tout l'étage supérieur in BW et mènerait dès lors le taux d'occupation du bâtiment à plus de 80 % dès janvier 2023.

Les étages appartenant à la société privée BIA sont eux toujours à vendre/louer.

De plus, il faut tenir compte que suite à un diagnostic identitaire récemment réalisé, une nouvelle identité visuelle s'implémentera très prochainement, visant à dynamiser et actualiser l'image B2B des différents Business Center en insistant sur la mise en réseau de ceux-ci et leur complémentarité, passant notamment par des nouveaux logos de ceux-ci :



Etienne Dubuisson demande en séance si in BW compte vendre une partie de ce qui lui appartient vu les affiches de vente présentes ?

Réponse : *Non, ce n'est pas notre partie qui est à vendre.*

2. ***Depuis quelques temps déjà, il est question de déménager le parc à conteneurs de Rixensart (Genval).***

a. *Où en est-on avec ce projet (possibilités de réaménagement ; nouvelle implantation, où et dans quels délais, …) ?*

b. *En cas de déménagement, que deviendrait l'emplacement actuel ? L'InBW est-elle le propriétaire ?*

Réponse :

C'est la commune de Rixensart qui est propriétaire du terrain de l'actuel recyparc.

Actuellement, après concertation avec la commune de Rixensart, une étude est en cours pour potentiellement utiliser l'ancien terrain d'Elia à la frontière de Rosières. Une capture écran de la localisation sera intégrée dans le support powerpoint.

L'avant-projet a été soumis à la commune en date du 20 juin pour approbation, l'objectif étant d'organiser une réunion de coordination avec elle avant la rentrée scolaire sur les aspects urbanistiques et techniques.

La procédure visant l'acquisition de terrain des parcelles nécessaires à la construction du recyparc et son accès, d'une superficie totale de minimum 70 ha pourra démarrer une fois l'approbation de la commune reçue. Les démarches urbanistiques après l'acquisition sont estimées à 9 mois pour la demande de permis unique et ensuite 1 an pour la construction du recyparc.

Les questions orales sont posées en séance :

- André Flahaut :

Il intervient quant à la perception trop faible de la Région wallonne envers le Brabant wallon, considéré comme la province riche. Il trouve les assemblées générales toujours intéressantes et félicite les rapporteurs et orateurs. Il en est à son 4è directeur général. Il souhaite qu'on se penche sur le problème du logement. Les sociétés de logement travaillent bien mais sont aussi prises par la gorge par les restrictions de la Région wallonne. Il se demande si l'intercommunale ne devrait pas réfléchir à la possibilité de peut-être investir dans le logement social. L'APIBW réserve une série de logement à l'AIS mais pas toujours accessibles. Il y a une série de jeunes familles ne pouvant s'acheter un logement et devant aller acheter ailleurs hors du Brabant wallon. Il reconnait l'extrême compétence de l'intercommunale qui est reconnue et évoque des visites de délégations étrangères. Il pense qu'il y a une réflexion à avoir et des initiatives à prendre sur le sujet, le Brabant wallon étant un bassin de vie avec un potentiel de développement économique.

Réponse du Président :

Concernant le logement, il y a un projet historique à Braine-le-Château avec un équipement d'un site pour une vente à bas prix pour les familles à revenus faibles. Les instructions politiques à sa prise de mandat en 2019 étaient que le rôle d'in BW n'est pas le logement, étant une mission d'autres structures. in BW peut réfléchir à être dans un schéma de collaboration et mettre ses compétences à disposition. La problématique se situe aussi au niveau des communes qui doivent définir leur stratégie, et doivent donc être inclues dans la réflexion globale à tenir avec elles, les sociétés de logement, l'APIBW, etc. Il faut que cela s'inscrive dans une réflexion avec l'ensemble des acteurs pour compléter ce qui ne se fait pas. in BW pourrait intervenir dans une partie telle que l'aide à l'acquisition du foncier par exemple, sans être le moteur de cette réflexion. Il faut aussi tenir compte des difficultés d'obtention des crédits pour les familles. La réflexion globale doit reprendre l'aspect construction et l'aspect financement. Il y a moyen de faire des choses en étant pouvoir public pour faciliter l'accès à la propriété, une grande réflexion globale mériterait d'être lancée vu que beaucoup de communes sont concernées en Brabant wallon. Il pense que c'est la Province qui doit prendre l'initiative de mettre les acteurs communaux et intercommunaux autour de la table pour des partenariats concrets.

Concernant les déchets il s'interroge face à certaines difficultés de certaines familles avec les poubelles à puce qui coutent cher et augmentent la fracture sociale vu les dépenses engendrées. Il ne pense pas que les communes puissent imposer les poubelles à puce.

Concernant la communication, à l'ère de la digitalisation, il attire l'attention sur la fracture numérique et conseille d'essayer de compléter les informations par voie informatique par une communication écrite simple et parfois en plusieurs langues, l'accessibilité étant une mission du service public.

En conclusion, il croit qu'il faudrait établir une solidarité encore plus forte entre les institutions publiques et notamment avec l'ISBW pour laquelle il pourrait y avoir des discussions à avoir.

Il adresse ses félicitations au personnel pour la qualité du travail réalisé.

Réponse du Président :

Concernant les déchets, on est aujourd'hui on est dans un scénario particulier car tout ce qui est fait par la Région wallonne pousse les gens à ne pas être responsable car au plus on est responsable au plus on paie, les poussant à s'en détourner.

Le conteneur à puce n'est pas plus cher à long terme dès lors que le tri est meilleur vu la diminution du coût de traitement.

La règle du coût-vérité est qu'il faut quelqu'un qui paie, donc ceux qui ont plus de moyens doivent payer pour ceux qui en ont moins. Cela se fait au sein de la commune, pas d'in BW qui doit appliquer le coût-vérité, sans latitude. Ce sont les communes qui choisissent leur politique déchet, in BW ne l'imposera pas (par exemple le passage en poubelle à puce). in BW met en œuvre ce que la commune décide.

Le Président trouve intéressant d'inclure la fracture digitale et la thermographie dans la réflexion sur le logement.

- Marc-Antoine Boucher

Il souligne l'importance des zones d'artisanat dans le développement : il faut y prévoir plus de hall-relais, les villages, étant confrontés à un manque de place pour leurs camionnettes, etc

Réponse du Président :

Il acquiesce à la réflexion. Il faut tenir compte du nombre important d'acteurs dans le privé. Il serait opportun de réaliser une cartographie de ce qui existe pour développer des projets de plus petite taille.

V.Kessen ajoute que cela est en partie couvert dans le cadre de la croix de Hesbaye.

Il demande si dans les marchés publics de travaux sont inclues des clauses de compensations carbones que vont engendrer les travaux ?

Réponse du Président :

Ce n'est pas le cas aujourd'hui mais il trouve l'idée bonne pour le prochain plan stratégique

10. Approbation procès-verbal de séance

Exposé des motifs

Conformément à l'article 6 :79 du Code des Sociétés et des associations et de l'article 10 § 6 des statuts sociaux, le procès-verbal de l'Assemblée générale est rédigé et adopté en séance ; il est immédiatement signé par le président et le secrétaire ainsi que par les représentants des actionnaires qui le demandent.

A la demande expresse d'un membre dès la prise de parole uniquement, l'intervention qu'il a émise figurera dans le procès-verbal.

Le cas échéant, le texte de l'intervention dont il souhaite faire mention dans le procès-verbal sera remis au Président durant la séance.

Conformément à l'article L-6431-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le procès-verbal sera publié sur le site internet d'in BW.

Décision

A la majorité suivante (le détail est repris dans le tableau en annexe)

Pouvoir votal	Votes	Votes pour	Votes contre	Abstentions
846.160,00	820.900,00	832.526,30	0	3.273,70
Votes exprimés (hors abstentions)		*100 %*	*0 %*	

L'Assemblée adopte le procès-verbal de séance.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h30.

Baudouin le Hardy de Beaulieu
Directeur général
Secrétaire

in B.W.
SCRL INTERCOMMUNALE

Christophe Dister
Président